



U.S. DEPARTMENT of STATE

RAPPORT DU DEPARTEMENT D'ETAT AMERICAIN SUR LA TRAITE DES PERSONNES AU SENEGAL 2009 (NIVEAU 2)

Le Sénégal est un pays d'origine, de transit et de destination des femmes et des enfants victimes de trafic à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. La traite à l'intérieur du pays est plus fréquente que la traite transfrontalière et la majorité des victimes sont des enfants. Au Sénégal, des enseignants religieux se livrent à la traite des garçons, appelés talibés, en promettant de les éduquer, mais en les soumettant en fait à la mendicité forcée et en les maltraitant. Selon une étude réalisée en 2007 par l'UNICEF, l'OIT et la Banque mondiale, 6.480 talibés étaient réduits à la mendicité forcée dans la seule ville de Dakar. Les femmes et les filles font l'objet d'un trafic pour être soumises à la servitude domestique forcée et font également l'objet d'une traite aux fins d'exploitation sexuelle commerciale – y compris l'exploitation par des étrangers dans le cadre du tourisme sexuel – au Sénégal. Les enfants sont également soumis au travail forcé dans les mines d'or au Sénégal. En ce qui concerne la traite transfrontalière, des garçons font l'objet de trafic vers le Sénégal depuis la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali et la Guinée, et sont soumis à la mendicité forcée par des enseignants religieux. Des enfants sénégalais font l'objet de trafic vers le Mali, la Guinée et probablement d'autres pays ouest-africains où ils sont soumis au travail forcé dans les mines d'or. Des femmes et des jeunes filles sénégalaises font l'objet de trafic vers les pays ouest-africains voisins, le Moyen-Orient et l'Europe aux fins de servitude domestique et éventuellement d'exploitation sexuelle. Des femmes et des jeunes filles d'autres pays ouest-africains, notamment du Liberia, du Ghana, de Sierra Léone et du Nigeria, font peut-être l'objet de traite vers le Sénégal aux fins d'exploitation sexuelle, notamment pour le tourisme sexuel.

Le gouvernement du Sénégal ne satisfait pas entièrement aux normes minimales d'éradication de la traite des êtres humains ; toutefois, il fait des efforts significatifs pour y parvenir, en dépit de ressources limitées. Le gouvernement a continué à faire preuve d'un engagement marqué dans le domaine de la protection des enfants victimes de trafic pendant l'année écoulée en leur offrant un abri et des services de réhabilitation et de réintégration. En dépit de ces efforts significatifs dans l'ensemble, le gouvernement n'a pas fait de progrès au niveau des poursuites judiciaires, des condamnations et de la punition des auteurs d'infractions à la législation sur la traite des personnes ; le Sénégal est donc classé au Niveau 2.

Recommandations pour le Sénégal : intensifier les efforts pour traduire en justice et prononcer des condamnations contre les auteurs d'infractions à la législation sur la traite des personnes ; veiller à ce que le Commissariat spécial chargé de la lutte contre le

tourisme sexuel, du ministère de l'Intérieur, et l'unité de police chargée de la lutte contre le tourisme sexuel, du ministère du Tourisme, arrêtent les touristes suspectés de se livrer au tourisme sexuel et portent secours aux victimes et intensifient les efforts de sensibilisation à la traite des personnes.

Poursuites judiciaires

Le gouvernement du Sénégal a fait des efforts insuffisants en matière d'application de la loi pour lutter contre la traite des personnes au cours de l'année écoulée. Le Sénégal interdit toutes les formes de traite des personnes, dans sa Loi de 2005 sur la lutte contre la traite des personnes et pratiques connexes et sur la protection des victimes. Le châtiment prévu de cinq à dix ans d'emprisonnement pour toutes les formes de traite des personnes est suffisamment sévère et proportionné aux châtiments prévus en cas de viol. Le gouvernement a rapporté avoir arrêté deux enseignants religieux pour maltraitance sur des garçons soumis à la mendicité forcée dans le cadre de la traite des personnes. Le gouvernement n'a rapporté aucune autre arrestation, poursuite judiciaire ou condamnation pour violations de la législation sur la traite des personnes. Au cours de l'année, le Centre de formation judiciaire du ministère de la Justice a dispensé un stage financé par l'UNICEF pour les agents de la police, de la gendarmerie et de l'immigration, afin de les informer en matière de traite des personnes. Même si le gouvernement a activé deux unités spéciales de police pour lutter contre le tourisme sexuel, l'une au sein du ministère de l'Intérieur et l'autre au sein du ministère du Tourisme, ces unités n'ont rendu compte d'aucune action contre des pédophiles étrangers en matière d'application de la loi. Le ministère de l'Intérieur, par le biais de sa Direction des investigations, a poursuivi son travail avec Interpol pour contrôler les schémas d'immigration et d'émigration et y déceler une éventuelle traite des personnes.

Protection

Le gouvernement du Sénégal a sérieusement poursuivi ses efforts dans la protection des victimes de la traite des personnes pendant la période couverte par le présent rapport. Le centre Ginndi, un abri dirigé par le gouvernement pour les enfants en danger, notamment les victimes de la traite des personnes, fonctionnait toujours. Tandis que le ministère de la Famille, qui finance et dirige le Centre avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux, a commencé à utiliser une base de données informatisée financé par des donateurs, pour rechercher les victimes de traite des personnes en 2006, le centre a récemment cessé d'utiliser la base de données en raison du manque de fonds. Le centre, qui a une capacité d'accueil de 60 enfants, a aidé 949 enfants étrangers et sénégalais indigents, y compris des victimes de la traite, au cours de l'année écoulée. Avec l'aide des organisations internationales et des ONG, 870 enfants ont été rendus à leurs familles et 69 ont reçu une formation dans des centres d'apprentissage situés au sein du Centre Ginndi. Le gouvernement a également continué à faire fonctionner sa ligne d'assistance téléphonique gratuite 24 heures sur 24 pour la protection des enfants qui fonctionne à partir du Centre Ginndi. L'année dernière, cette ligne a reçu 17.501 appels, mais on ne sait pas combien de ces appels concernaient la traite des personnes. Le gouvernement a aussi parfois envoyé les victimes de la traite aux ONG pour qu'elles s'en occupent sur une base ponctuelle. Le

gouvernement a adopté une politique visant à encourager les victimes à apporter leur aide dans les enquêtes ou les poursuites judiciaires sur la traite des personnes, notamment en permettant les témoignages à huis clos des victimes dans le cadre des poursuites judiciaires. Toutefois, le gouvernement n'a pas indiqué avoir encouragé les victimes à apporter leur aide dans le cadre des poursuites judiciaires au cours de l'année écoulée. Le gouvernement a proposé des alternatives juridiques au déplacement des victimes étrangères dans des pays où elles se trouvent confrontées à des souffrances ou des châtements. Les victimes de la traite avaient le choix de rester provisoirement ou définitivement au Sénégal avec le statut de résident ou de réfugié. Les victimes n'ont été ni incarcérées de manière inappropriée ni mises à l'amende pour les actes illégaux commis directement en tant que personnes faisant l'objet de la traite des personnes.

Prévention

Le gouvernement du Sénégal a fait de modestes efforts de sensibilisation à la traite des personnes pendant la période couverte par le présent rapport. Dans le cadre de son programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants, le ministère de la Famille a continué à organiser des ateliers et des tables rondes financés par les bailleurs de fonds à Mbour, Dakar et dans d'autres régions du pays pour sensibiliser à la mendicité forcée, à la servitude domestique et la prostitution des enfants. En 2008, le ministère de la Famille a collaboré avec l'OIT et les gouvernements du Mali, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, de Guinée et du Burkina Faso à la mise en œuvre d'un projet régional de lutte contre la traite des personnes sur une durée d'un an. Le projet a récolté des informations sur les paramètres de la traite des personnes à l'échelle régionale et organisé des ateliers de lutte contre la traite financés par les bailleurs de fonds pour une soixantaine de policiers, gendarmes et douaniers des pays participants. En décembre 2008, les participants au projet ont publié un document exposant les 68 meilleures pratiques pour lutter contre la traite des personnes dans la région. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour réduire la demande des actes sexuels à caractère commercial au Sénégal. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour s'assurer que ses ressortissants déployés à l'étranger dans le cadre des missions de maintien de la paix ne participent pas à la traite des personnes ou ne la facilitent pas.